



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240723-D2024_86_SI-AR

DECISION 2024-86

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, passée entre la Commune de Contz-les-Bains et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la fourniture et la pose de candélabres dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue Saint Jean et rue de la Chapelle à Contz-les-Bains,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « ERA/VICC – Contz-les-Bains – rue Saint Jean – rue de la Chapelle » est conclu le 23 juillet 2024 avec la société SDEL Lumière dénomination CITEOS située à 57970 BASSE-HAM, pour un montant de rémunération faisant application des quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, l'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter étant de 455 949,54 € H.T. soit 547 139,45 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom le 23 juillet 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 10 7 AOUT 2024